

Monsieur Fabrice Riva  
Conseiller Municipal de Givors  
1 place Camille Vallin  
69700 Givors

Givors, le 13 octobre 2023

Monsieur le Préfet du Rhône  
Préfecture du Rhône  
69419 LYON CEDEX 03

**Objet : signalement de risques graves de troubles à l'ordre public justifiant l'interdiction en urgence d'une manifestation organisée le 17 octobre 2023 par la mairie de Givors**

**Annexe : Pièces jointes**

Monsieur le Préfet,

En tant que Conseiller municipal de la ville de Givors, je tenais à vous signaler que j'ai été averti par invitation (**pièce n°1**) que la mairie de Givors organisait ce mardi 17 octobre 2023, à 17h30, au square du 17 octobre 1961, face à l'espace nautique de Givors, un évènement intitulé « 62<sup>ème</sup> anniversaire du 17 octobre 1961 ».

Dans ces circonstances,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2215-1 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, notamment son article 1 ;

Vu la loi du 29 juillet 1881 modifiée sur la liberté de la presse, notamment ses articles 32 et 48 ;

Vu la loi du 30 juin 1881 sur la liberté de réunion ;

Considérant que, en application des articles L. 2215-1 du code général des collectivités territoriales et 1 du décret du 29 avril 2004 susvisé, le préfet du Rhône a la charge, sur le département du Rhône dont fait partie la commune de Givors, de l'ordre public, notamment de la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, et qu'il est dépositaire de l'autorité de l'État dans ce département ;

Considérant que le mardi 17 octobre prochain, à partir de 17h30, au square du 17 octobre situé en face de l'espace nautique de Givors, 69700 Givors, la mairie de Givors organise une cérémonie dite « commémorative du 62<sup>ème</sup> anniversaire du 17 octobre 1961 » (**pièce n°1**) ;

Considérant les circonstances particulières de l'actualité internationale, marquée par les attaques terroristes survenues en Israël depuis le 7 octobre 2023 et dans lesquelles au moins 15 ressortissants français sont actuellement identifiés comme ayant été tués, et de l'actualité nationale, marquée par l'attaque par arme blanche menée dans un lycée à Arras ce vendredi 13 octobre au cours de laquelle un enseignant a été tué et plusieurs autres agents de l'Éducation nationale blessés dont un gravement ;

Considérant les nombreux commentaires de sympathisants du maire de Givors qui apparaissent sur une page du réseau social Facebook dont le maire est responsable de la publication, pour déplorer les condamnations publiques des attaques terroristes survenues en Israël, et notamment un commentaire constitutif d'une apologie du terrorisme que le maire de Givors n'a pas jugé utile de modérer et qui nous a conduit à effectuer un signalement au procureur de la République au titre de l'article 40 du code de procédure pénale (**pièce n°2**) ;

Considérant une publication effectuée par le maire sur ses réseaux sociaux le mercredi 11 octobre qui semble nuancer la condamnation initiale des attaques terroristes qu'il avait formulée le lundi 9 octobre, en établissant un parallèle entre les attaques terroristes subies par les civils et les déclarations véhémentes du gouvernement israélien suite à ces attaques (**pièce n°2**) ;

Considérant qu'un représentant des autorités algériennes, en la personne du Consul général d'Algérie à Lyon ou d'un de ses représentants, est systématiquement invité et présent à cette cérémonie annuelle, et qu'il est conduit à y prendre la parole comme le 17 octobre 2021 (**pièce n°3**), où il a tenu un discours en contradiction avec la ligne officielle des autorités françaises sur les questions mémorielles relatives à la guerre d'Algérie, et qu'il a scandé des slogans d'éloge à l'égard des terroristes du FLN à la fin de son discours, sans que le maire de Givors n'exprime la moindre réserve, en tant que représentant de l'État, quant au contenu de ce discours ;

Considérant que lors d'une réunion qui s'est tenue à Lyon en novembre 2022 (**pièce n°4**), en présence du Consul général d'Algérie à Lyon et de l'ambassadeur d'Algérie en France, ont été émises des directives d'influence visant à conforter, en France, sur les questions mémorielles, une ligne d'apologie du mouvement terroriste que fut le FLN et dont les modes opératoires comportaient des crimes de masse sur les populations civiles similaires à ceux employés depuis le 7 octobre 2023 sur le territoire israélien ;

Considérant que la politique mémorielle menée par le maire de Givors sur les questions relatives à la guerre d'Algérie est suffisamment proche de la ligne officielle des autorités algériennes et éloignée de celle de la France pour qu'une publication spécialisée de l'École de Guerre Économique (EGE) interroge l'hypothèse d'une ingérence algérienne à Givors pouvant tomber sous le coup de l'article 411-5 du code pénal (**pièce n°5**) ;

Considérant que l'association givordine APCA, qui est à l'origine de l'organisation des premières éditions de cette cérémonie du 17 octobre à Givors, est une association fondée par d'anciens militants du FLN, qui fut une organisation terroriste ayant pratiqué des crimes de masse sur les populations civiles, notamment à Oran le 5 juillet 1962, pouvant présenter les critères des crimes contre l'humanité tels qu'établis par le statut de Rome dont la France est signataire (**pièce n°6**) ;

Considérant que, pour tous ces motifs, les déclarations publiques formulées par le gouvernement algérien depuis les attaques terroristes en Israël du 7 octobre 2023 (**pièce n°7**) et confinant, sinon à l'apologie du terrorisme, du moins à la légitimation de ces attaques en niant leur caractère terroriste, risque de trouver un écho certain dans une cérémonie où la ligne officielle du

gouvernement algérien a été dans un passé récent publiquement exposée au détriment de celle de la France ;

Vu l'urgence,

Nous signalons que le risque que soit formulé, à l'occasion de cette cérémonie, des propos portant atteinte à la dignité des victimes des attaques terroristes et entraînant des troubles à l'ordre public est suffisamment avéré pour que, conformément aux circulaires les plus récentes émises sur ce sujet par le ministre de l'Intérieur, le préfet du Rhône soit fondé :

- D'interdire par arrêté préfectoral la cérémonie dite « commémorative du 62<sup>ème</sup> anniversaire du 17 octobre 1961 » organisée par la mairie de Givors le mardi 17 octobre prochain, à partir de 17h30, au square du 17 octobre situé en face de l'espace nautique de Givors, 69700 Givors.
- De veiller à l'application de cet arrêté d'interdiction par les services de l'État et de le notifier au maire de Givors, monsieur Mohamed Boudjellaba, organisateur de ladite cérémonie, ainsi qu'aux deux co-organisateurs, messieurs Thomas Kunesch, conseiller municipal au devoir de mémoire, et Ali Semari, président de l'association *Givors Mémoire*.

En espérant que vous serez en mesure d'accomplir toutes les diligences nécessaires pour mettre fin à ces risques avérés de troubles à l'ordre public et d'atteinte à la dignité des victimes du terrorisme, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

Fabrice Riva



**ANNEXE :**

**Pièce n°1**



**Mohamed Boudjellaba**  
Maire de Givors,

**Thomas Kunesch**  
Conseiller municipal délégué au devoir de mémoire,

**Ali Semari**  
Président de l'association *Givors Mémoire*,

**La municipalité,**

**vous convient à la cérémonie commémorative  
du 62° anniversaire du 17 octobre 1961**

**Mardi 17 octobre 2023  
à 17 h 30  
au square du 17 octobre 1961  
(face à l'espace nautique de Givors)**

À l'issue de la cérémonie un verre de l'amitié sera offert par la municipalité  
à la maison des associations.

Merci de confirmer votre présence  
auprès de la direction de la communication et de l'événementiel  
avant le 13 octobre au 04 72 49 18 67  
ou par mail à : [communication@ville-givors.fr](mailto:communication@ville-givors.fr)

Hôtel de ville  
1 Place Camille Vallin  
69700 Givors

Tel 04 72 49 18 18

[www.givors.fr](http://www.givors.fr)

Ville de Givors

## Pièce n°2

Monsieur Fabrice Riva  
Conseiller Municipal de Givors  
1 place Camille Vallin  
69700 Givors

Givors, le 13 octobre 2023

Monsieur le Procureur de la République de Lyon  
Tribunal judiciaire de Lyon  
67 rue Servient  
69433 LYON CEDEX 03

**Objet : article 40 du Code de Procédure pénale – signalement d’apologie publique d’acte de terrorisme**

**Annexe 1 : impressions écran de publications Facebook**

Monsieur le Procureur,

En tant que Conseiller municipal de la ville de Givors, je tenais, dans le cadre de l’article 40 du code de procédure pénale, à vous signaler dans les meilleurs délais un acte d’apologie du terrorisme qui vient d’être porté à ma connaissance et, pour lequel l’article 421-2-5 du code Pénal prévoit une peine de cinq ans d’emprisonnement et 75 000 euros d’amende.

Les faits concernent le maire de Givors, monsieur Mohamed Boudjellaba, qui vient d’être condamné à une peine de 4 mois de prison avec sursis pour violences en premier instance (l’intéressé a annoncé avoir fait appel de cette décision), et sont les suivants :

- plusieurs commentaires figurant sous une communication du maire de Givors publiée le lundi 9 octobre sur une page du réseau social Facebook intitulée « Mohamed Boudjellaba, maire de Givors » et relative aux attentats terroristes commis par le Hamas en Israël expriment, par des individus apparaissant comme des sympathisants du maire de Givors, une forte réprobation de la condamnation des attaques terroristes du Hamas qui figurent dans cette publication du maire effectuée 48 heures après les faits et sous la pression de l’opposition municipale ;
  - l’un de ces commentaires, publié par un compte intitulé « Ines Rmn » a particulièrement attiré notre attention pour sembler constitutif d’une apologie du terrorisme, puisque l’auteur de ce commentaire, mis en ligne mardi 10 octobre, formule les propos suivants à propos des attaques terroristes du Hamas : « la réaction du Hamas est légitime ils ont trop souffert ! » ;
  - le maire de Givors, dont on ne peut imaginer que ses réseaux sociaux ne fassent pas l’objet d’une veille de la part de ses collaborateurs, n’a pas jugé utile de supprimer ce commentaire figurant sur une page dont il est administrateur, et à ce titre, responsable en matière de délits de presse, en tant que directeur de la publication. Au moment où nous
-

- rédigeons ce signalement, trois jours après les faits, ledit commentaire est toujours visible en ligne ;
- loin d'avoir réprouvé publiquement les commentaires de ses sympathisants hostiles à sa publication de condamnation des actes terroristes du Hamas, le maire de Givors a effectué le mercredi 11 octobre, soit 24 heures après l'apparition de ce commentaire d'apologie du terrorisme, une seconde publication sur ce sujet, dans laquelle il atténue nettement sa condamnation des actes terroristes du Hamas, en les mettant sur un pied d'égalité avec les déclarations véhémentes du gouvernement israélien, par les termes suivants : « l'attaque du Hamas contre des civils est terroriste. La réponse du gouvernement d'extrême-droite israélien est elle aussi criminelle ».

Dans ce contexte, la responsabilité du maire de Givors quant au commentaire d'apologie du terrorisme qui figure sur sa page Facebook publique ne nous semble pas seulement engagée au seul titre d'une éventuelle négligence de sa part, et son intention, compte tenu de sa seconde publication, mérite d'être mise en question, surtout venant d'un élu de la république agissant, en tant que maire, comme représentant de l'État.

En espérant que vous serez en mesure de commettre toutes les diligences nécessaires pour mettre fin à ces actes d'apologie du terrorisme particulièrement graves dans les circonstances que nous traversons, je vous prie d'agréer, Monsieur le Procureur, l'expression de ma considération distinguée.

Fabrice Riva



## Annexe 1 : impressions écran des publications Facebook

Adresse de la page Facebook : <https://www.facebook.com/mohamedboudjellaba.givors>

Publication du lundi 9 octobre 2023 et commentaire d'apologie du terrorisme du mardi 10 octobre

**Mohamed Boudjellaba, maire de Givors** 4 j · 🌐

Ce week-end, le Hamas a lancé sur Israël une attaque terroriste : je la condamne fermement et sans réserve. ... Voir plus



**Givors**  
Ines Rmn

Monsieur Boudjellaba avez-vous condamné également Israël qui a bombardé pendant des années les palestiniens ? La réaction du Hamas est légitime ils ont trop souffert !

mar. J'aime Répondre

👍👎 2

**Nabil Labsi**

En utilisant le mot " Terroriste", il y a déjà un parti pris. Dommage car le message partait d'une bonne intention, j'en suis certain.

lun. J'aime Répondre 😞 1

**Sissi Bee**

Ce communiqué part peut être certes d'une bonne intention. Le même communiqué pour les atrocités subient par les

Publication rectificative du maire, le mercredi 11 octobre

**Mohamed Boudjellaba, maire de Givors** 2 j · 🌐

L'attaque du Hamas contre des civils est terroriste. La réponse du gouvernement d'extrême-droite israélien est el... Voir plus



**Mohamed Boudjellaba, maire de Givors** 2 j · 🌐

L'attaque du Hamas contre des civils est terroriste. La réponse du gouvernement d'extrême-droite israélien est elle aussi criminelle. Le ministre de la défense israélien, Yoav Gallant, a déclaré : "Nous combattons des animaux et nous agissons en conséquence". Un Etat démocratique comme Israël ne peut laisser prospérer de telles paroles abjectes, même en temps de guerre. Gardons notre humanité.

Cette réaction est criminelle. D'une violence aveugle, elle contrevient au droit international, et prend en otage les populations civiles palestiniennes en les privant d'accès à l'eau, à la nourriture, au gaz et à l'électricité. Un siège complet, qui amplifie encore les souffrances des Palestiniens de la bande de Gaza, et fertilise le terrain des violences à venir.

Un civil palestinien a la même valeur

### **Pièce n°3**

Discours du Consul général d'Algérie à Lyon prononcé à Givors le 17 octobre 2021, disponible en ligne à l'adresse URL suivante : <https://m.facebook.com/VilledeGivors/videos/3663097427248634/>

*Transcription :*

**Transcription du discours prononcé par le Consul général d'Algérie à Lyon, Abdelaziz Mayouf, lors de la cérémonie du 17 octobre 2021 (60 ans du 17 octobre 1961), à Givors, où il a pris la parole en premier, juste avant le discours du maire de Givors :**

- Abdlaziz Mayouf est invité à prendre la parole.
  
- Monsieur le maire, mesdames messieurs les élus, mesdames messieurs, chers compatriotes, chers amis. Je voudrais tout d'abord remercier monsieur Mohamed Boudjellaba, maire de Givors, qui a bien voulu m'inviter à célébrer avec lui cet événement historique. Je voudrais rendre hommage et dire merci aux associations algériennes de Givors, à ses élus municipaux, ainsi qu'à tous ceux qui ont œuvré à la création du square du 17 octobre 1761, où une stèle est érigée, et qui rappelle aux passants la tragédie qui correspond à cette date. En effet, ce mercredi 17 octobre 1961, des milliers d'Algériens manifestent pacifiquement à Paris, contre un couvre-feu discriminatoire qui leur a été imposé par l'autorité locale. Ils manifestent aussi pour réclamer l'indépendance de leur pays, resté encore sous occupation coloniale. La riposte des forces de police a été sanglante, entraînant des arrestations massives, des tortures et des éliminations physiques par noyade, des centaines d'infirmités à vie. Ce qui est attendu aujourd'hui de l'ex puissance coloniale, qui vient de reconnaître effectivement que cette tragédie est inexcusable, il faudrait reconnaître également que les événements du 17 octobre est (sic !) un crime d'État. Pour les familles, les proches, les victimes de cette tragédie, je tiens à exprimer mon profond respect. Honorer la mémoire de ces Algériennes et de ces Algériens, morts pour la Liberté, est un devoir et c'est aussi un legs qu'on doit laisser pour les générations futures. Vive l'Algérie libre et souveraine ! Gloire à nos valeureux martyrs !

Tahya Aljazayir ! Tahya Aljazayir ! Tahya Aljazayir !

Alhurat walmajd lishuhadayina albawasil !

- Applaudissements nourris de l'assistance

## Pièce n°4

Compte-rendu publié le 30 novembre 2022 sur la réunion qui s'est tenue à Lyon, en présence du Consul général d'Algérie à Lyon et de l'ambassadeur d'Algérie en France, sur la politique d'influence (ingérence ?) algérienne en France, disponible en ligne à l'adresse URL <https://jazairhope.org/fr/pour-une-communauté-algérienne-en-france-forte-et-structuree/>

# Pour une communauté algérienne en France, forte et structurée

partagé par Admin novembre 30, 2022 3 commentaires

A+A-



Post Views: 792

Quelques semaines après sa prise de fonction en tant qu'Ambassadeur plénipotentiaire de l'Algérie en France, M. Said MOUSSI a entrepris de rencontrer les ressortissants algériens au sein des consulats généraux dans plusieurs villes françaises. JAZAIRHOPE a assisté à cette rencontre. C'est au consulat général d'Algérie à Lyon que M. MOUSSI inaugure cette tournée ce vendredi 25 novembre 2022 auprès de la diaspora algérienne installée en France en présence du consul général M. Abdelaziz MAYOUF.

Devant une assistance composée de représentants d'associations, de médecins, chercheurs, M. MOUSSI a tenu à transmettre les salutations chaleureuses du Président de la République, M. Abdelmadjid TEBBOUNE à la communauté algérienne et assure avoir été missionné par lui pour être à l'écoute des doléances des algériens de France et à agir de manière concrète pour répondre au mieux à leurs attentes. Il est chargé, dit-il, de la mise en œuvre des dernières déclarations du président au cœur des grandes lignes de sa feuille de route; et dont les objectifs principaux sont de fédérer et rassembler toutes les forces vives de l'Algérie autour de la construction de l'Algérie Nouvelle.

Dans une allocution qu'il a souhaité courte, pour privilégier la parole des invités, SE M. MOUSSI fait une rétrospective sur la situation complexe que notre pays a traversé ces deux dernières années

*« Notre pays a été et continue d'être la cible d'attaques orchestrées par des forces extérieures soutenues par des relais intérieurs dont l'objectif affirmé était de mettre à genou l'Algérie, de compromettre son intégrité territoriale et de confisquer sa souveraineté. Le complot contre l'Algérie n'est pas un mythe, la guerre de 4<sup>e</sup> génération est une dure réalité. Elle a d'ailleurs eu pour conséquence la rupture des relations diplomatiques avec le voisin de l'ouest ».*

Il revient sur « le Hirak el moubarak », cette initiative populaire salvatrice qui a fait sortir des millions d'Algériens dans les rues, durant plusieurs semaines, devant l'admiration du monde entier. Le peuple s'est élevé contre la corruption et le vol institutionnalisé par une bande de voyous, il a sauvé l'Algérie du complot ourdi par les ennemis de l'Algérie qui souhaitaient sa disparition.

Ce mouvement a redonné de l'espoir à tous les algériens et a permis de remettre en route et de dynamiser la machine de l'état. Malheureusement, les méfaits de la Issaba continuent de sévir de manière insidieuse et d'entraver la bonne marche du pays.

Des réalisations d'envergure sont en cours, les efforts consentis par le gouvernement sur le plan de la politique étrangère, notamment dans la redynamisation des relations économiques avec l'Afrique subsaharienne, les positions de principe de non-alignement, positions historiques et inscrites dans l'ADN de notre politique étrangère, les dernières déclarations du sommet de la Ligue Arabe sur la question Palestinienne et son effort dans la stabilisation de la situation politique dans la région, ont crédibilisé les efforts du gouvernement et redoré l'image de l'Algérie sur le plan international.

La revalorisation des prix du pétrole et du gaz dans un contexte de crise énergétique européenne depuis la guerre en Ukraine, la perspective de l'adhésion de l'Algérie aux BRICS, dénotent des grandes capacités de l'Algérie à inscrire son nom dans le grand concert des nations et à jouer un rôle déterminant dans la reconfiguration du paysage géopolitique mondial augurant ainsi de lendemains meilleurs pour notre pays.

Il ajoute, évoquant la communauté algérienne en France, que cette dernière a cette spécificité de n'avoir jamais pu s'organiser et faire corps pour des raisons diverses historiques et conjoncturelles. Il rappelle que les grandes communautés, en France, qui ont pignon sur rue sont celles qui ont pu se structurer et devenir force de proposition.

Il affirme qu'aujourd'hui le temps des « complexes » de la binationalité est révolu.

*« On peut être franco-Algérien, ou algéro-français sans perdre un iota de son Algérianité et de son amour pour l'Algérie à condition de ne pas renier ses origines et d'endosser de manière responsable et éclairée ses responsabilités citoyennes de part et d'autre de la méditerranée ».*

Les algériens, ne se cachent plus et ne font plus le dos rond comme le faisaient, bien malgré eux, leurs parents et grands-parents dans les années 60 et 70, ils sont fiers de leurs origines algériennes et n'hésitent pas à s'en réclamer et à les afficher, même les enseignes des restaurants arborent de manière ostensible des spécialités « algériennes ».

Les déclarations du Président de la république sur les questions mémorielles et relatives à l'écriture de l'Histoire avec la mise en place d'un comité d'historiens chargés de recueillir en collaboration avec des homologues français avec l'ouverture et la mise à disposition d'archives, des éléments qui vont permettre de faire toute la lumière sur des pans importants de notre Histoire et qui sont autant de facteurs qui confortent le fait que notre pays est dans un tournant décisif de reconstruction, de réappropriation mais aussi de décolonisation de son Histoire

*« Aujourd'hui, plus que jamais, il faut que la communauté algérienne s'unisse et soit solidaire »*

L'état déploie de grands efforts en direction de sa diaspora en termes de prestations consulaires mais cela reste encore insuffisant. 230 000 immatriculations ont été enregistrées et le consulat général d'Algérie à Lyon se distingue par une nette amélioration des conditions d'accueil et de réponses apportées aux doléances de la communauté algérienne, fort importante, à Lyon. Il salue le travail accompli par le consul général, M. MAYOUF en direction des ressortissants algériens résidant à Lyon et ses environs, depuis sa prise de fonction. Une reconnaissance largement partagée et relayée par l'assistance. Il informe par ailleurs que des agences de la banque extérieure d'Algérie s'installeront bientôt en France pour faciliter les transactions financières des ressortissants algériens.

Les présents ont pu intervenir et exprimer leurs doléances notamment quant à l'amélioration des conditions d'inhumation des ressortissants algériens et leur rapatriement sur le sol algérien; la communication et la bonne circulation de l'information par la création d'un véritable média, presse numérique, presse orale pour informer les algériens de France; la mise en valeur de la culture nationale dans toutes ses dimensions par la dynamisation du centre culture algérien qui « ronronne » et aurait grand besoin d'être redynamisé.

La situation des associations algériennes a été évoquée. En effet, celles-ci sont régies par la loi 1901 et auraient besoin d'être reconnues et valorisées par la création d'un forum associatif qui réunirait l'ensemble des associations culturelles algériennes. La mise à disposition d'un local rassemblant l'ensemble des associations a été évoquée à plusieurs reprises par les participants. L'ancien siège du consulat situé rue Vauban, laissé à l'abandon depuis le déménagement des services consulaires, a été proposé.

*La représentante de JazairHope, parlera d'une initiative appréciée par l'assemblée, un livre écrit par l'équipe Jazairhope « [L'Histoire de l'Algérie en 54 objets](#) » un ouvrage qui raconte au travers d'objets emblématiques du patrimoine, algérien; l'Histoire de l'Algérie depuis la préhistoire à nos jours. Cet ouvrage fortement symbolique, par son titre et son contenu, est un pied de nez à ceux qui tentent d'effacer notre mémoire et la vider de sa substance mais surtout un legs aux générations futures et à tous ceux qui souhaitent découvrir la richesse du patrimoine national.*

Un jeune interviendra au sujet des start-ups algériennes qui réunissent des jeunes des deux rives de la méditerranée. Nos start-ups disposent de compétences considérables et se distinguent à l'échelle internationale par leur ingéniosité et leur grande créativité, une start-up algérienne a été primée à Londres comme l'une des meilleures au monde. Elles ont, cependant, besoin d'être valorisées et voir leurs démarches simplifiées pour renforcer leurs liens avec les jeunes d'Algérie.

Un militant associatif appellera à la nécessité de marquer le paysage français par des symboles mémoriels algériens pour rappeler les massacres perpétrés par la France à l'encontre de militants anticolonialistes comme celui du 17 octobre 1961. Des démarches sont en cours pour que des rues soient rebaptisés et des stèles érigées en hommage aux victimes pour un devoir de mémoire et une nécessité de reconnaissance des crimes perpétrés contre les algériens de France.

Un chercheur de l'université de Grenoble interviendra autour des difficultés que rencontrent les chercheurs à pérenniser les travaux et les recherches qu'ils initient en Algérie pour développer de véritables laboratoires de recherches scientifiques notamment dans le domaine pharmaceutique « il y a dans notre pays de très hautes compétences mais elles sont malheureusement mal exploitées et il y a très peu de continuité dans les projets que nous mettons en place » ; des chirurgiens évoquent les lourdeurs bureaucratiques qui les empêchent de mettre à la disposition du pays leurs compétences et leur expertise dans le domaine médical. SE M. MOUSSI répondra : « je ne vous ferai aucune annonce, le temps des blablas inutiles doit cesser. Nous devons, aujourd'hui, être concrets et nous inscrire dans une nouvelle approche : Faire ensemble. Il nous faut trouver et mettre les bonnes synergies dans un même réacteur, renforcer nos activités et nous entendre sur des objectifs communs si nous voulons construire une communauté forte et structurée qui peut agir et contribuer à l'édification de l'Algérie nouvelle ».

M. Nasser Khabat, membre de l'observatoire de la société civile, reviendra sur les assises de la société civile qui se sont tenues en novembre en Algérie et insistera sur la nécessité d'une communauté unie et solidaire et qui contribue de manière efficace à la construction de l'Algérie nouvelle.

Un intervenant présent dans l'assistance lancera cet appel du cœur: « aidez-nous à aimer l'Algérie car nous aussi nous voulons aider à la construire ».

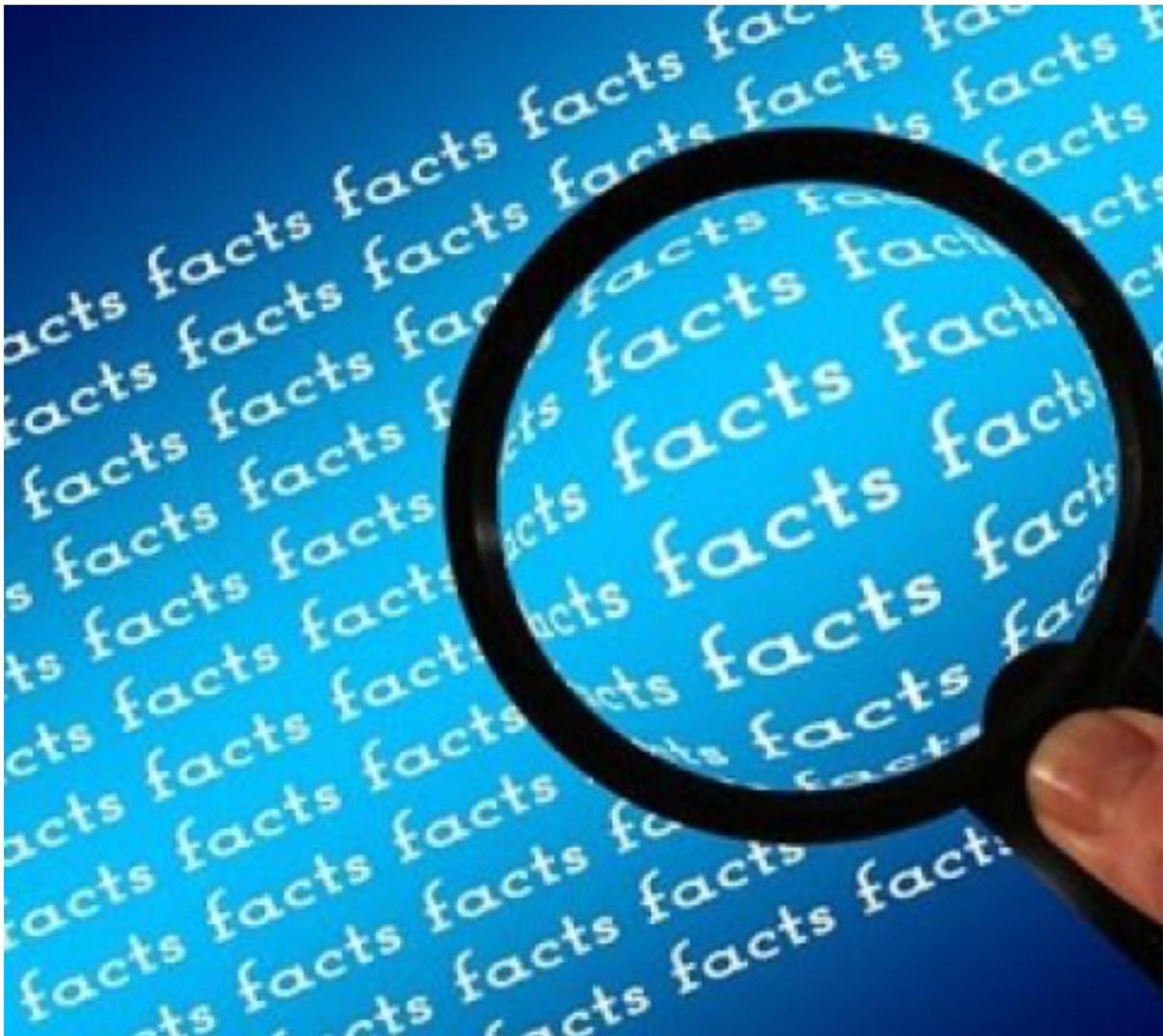
Oussa Nam, JazairHope.

## Pièce n°5

Publication de l'École de guerre économique (EGE) qui, le 1<sup>er</sup> février 2023, soulève l'hypothèse d'une ingérence algérienne derrière la politique mémorielle du maire de Givors. Visible en ligne à l'adresse URL suivante : <https://www.ege.fr/infoguerre/givors-un-cas-dingerence-algerienne-en-france>

1 Februar'23

# Givors : un cas d'ingérence algérienne en France ?



Les questions mémorielles liées à la présence française en Algérie et à la guerre qui y a mis fin pèsent lourdement dans les relations contrastées qu'entretiennent la France et l'Algérie, et ce depuis la déclaration d'indépendance de cette dernière en 1962. Le président Macron, mesurant enfin que les excès de repentance ne mènent nulle part face à un gouvernement algérien qui passe son temps à justifier son incurie en remettant leurs conséquences sur le dos de l'ancienne puissance coloniale, a pris ces derniers mois de grandes distances avec les déclarations outrancières et accusatrices contre la France

qu'il avait formulées en 2017, lorsqu'il n'était encore que candidat à l'élection présidentielle. L'enterrement des préconisations ubuesques formulées par l'historien d'extrême-gauche et favorable au FLN Benjamin Stora, dans le rapport que le président lui avait demandé, en est une illustration comme les déclarations les plus récentes de la présidence sur ce sujet épineux.

Ainsi, lors d'une discussion avec les descendants des combattants des deux bords survenus le 30 septembre 2021 et rapportée dans les colonnes du Monde, il évoque la « rente mémorielle » entretenue par « le système politico-militaire » algérien ainsi qu'une « histoire officielle » qu'il qualifie de « totalement réécrite » et qui « ne s'appuie pas sur des vérités » mais sur « un discours qui repose sur une haine de la France ». Il s'est par ailleurs dit « fasciné de voir la capacité qu'a la Turquie à faire totalement oublier le rôle qu'elle a joué en Algérie et la domination qu'elle a exercée ».

C'est dans cet esprit que, lors de sa dernière visite en Algérie, mettant fin à l'escalade mémorielle d'une repentance française unilatérale, il a formulé le vœu de voir la vérité historique, et elle seule, se manifester désormais publiquement sur ce sujet. À cet effet, il a notamment reconnu pour la première fois officiellement le massacre de la rue d'Isly, où 80 Pieds-Noirs furent tués le 26 mars 1962 lors de la répression d'une manifestation à Alger, ainsi que les lynchages, les enlèvements et les exécutions sommaires commis contre des centaines de Françaises et de Français d'ascendance européenne par des éléments du FLN à Oran le 5 juillet 1962 qui, précisons-le, possède toutes les caractéristiques juridiques du crime contre l'humanité tel que défini par le Statut de Rome.

### **Une commune qui semble valider sans nuance la propagande du FLN**

Mais voilà qu'un article publié dans [Valeurs Actuelles](#) le 20 janvier 2023 nous apprend que l'exécutif local d'une commune française a choisi de suivre une toute autre ligne que celle désormais impulsée par la présidence sur ce sujet. On y apprend en effet que le maire d'extrême-gauche de Givors, Mohamed Boudjellaba, fraîchement élu en 2020 sous étiquette EELV, puis réélu en 2021 après l'invalidation de son élection par le Conseil d'État du fait des fraudes massives de ses partisans, lui-même d'origine algérienne et binational, entend bien traiter ce sujet à sa manière. Et il ne le fait pas qu'à moitié...

Dans cette commune rhodanienne de 20 000 habitants située à l'extrémité Sud de la métropole de Lyon, le maire multiplie en effet, depuis son élection, des cérémonies mémorielles relatives à la guerre d'Algérie, au contenu particulièrement orienté et dédiées à des événements sans aucun lien géographique avec sa ville. Ainsi, outre la commémoration de la date du 19 mars, à laquelle le président Hollande avait donné un caractère officiel bien qu'elle soit fortement contestée par les associations de Harkis, Valeurs Actuelles recense également une invitation de Benjamin Stora, « universitaire au passé trotskiste (...) qui avait été convié pour s'exprimer à l'occasion d'une conférence organisée par la ville » avec l'orientation pro-FLN qu'on peut attendre de cet historien engagé, une rue « rebaptisée Gisèle Halimi », célèbre pour avoir été « l'avocate des militants du FLN et pour s'être violemment opposée aux harkis (...), une commémoration de « l'autre 8 mai 1945 » (...) destinée à rendre hommage aux victimes algériennes lors de soulèvements dans plusieurs villes du pays, une stèle en mémoire de la répression d'une manifestation de partisans du FLN le 17 octobre 1961 », ainsi qu'une cérémonie officielle consacrée à cette date.

Le discours tenu à l'occasion de cette dernière par le maire, que l'on peut retrouver en ligne, reste particulièrement édifiant dans la mesure où il cumule tous les poncifs de la propagande du gouvernement algérien : aucun des crimes de guerre commis par des détachements du FLN n'y est évoqué, ni ses nombreux attentats contre les forces de l'ordre avant la manifestation du 17 octobre 1961, qui est présentée comme un événement « pacifiste » (sic) auquel les policiers français auraient répliqué par pure motivation raciste. Le tout en présence du commissaire de police de la ville de Givors en uniforme, seul officiel français à avoir eu visiblement la naïveté de se rendre à une prétendue cérémonie dont le contenu avait pourtant toute l'apparence d'un meeting politique peu favorable à la France, et encore moins à ses fonctionnaires de police.

## **Un silence complice de la presse locale ?**

Le plus surprenant reste, dans cette affaire, le silence absolu de la presse locale sur ces graves dérives mémorielles qui se sont étalées sur plus deux ans sans qu'aucun journaliste de la presse quotidienne régionale ressente le besoin de s'en faire écho. Il faut attendre le 9 novembre 2022 pour que le sujet soit pour la première fois évoqué dans un mensuel de la presse nationale, L'Incorrect, qui accorde un long développement au cas de la ville de Givors dans un article consacré à l'étude de l'hypothèse du mobile de la haine de la France dans [l'assassinat de la jeune adolescente Lola par une ressortissante algérienne](#).

Pire, lorsqu'un élu municipal givordin d'opposition, Fabrice Riva, tête d'une liste divers droite sans étiquette, s'emploie à jouer courageusement le rôle de lanceur d'alerte face aux dérives du maire d'extrême-gauche, la presse locale, à commencer par Le Progrès, suivi de près par d'autres publications, s'emploie à discréditer l'élu en relayant sans nuance des accusations de racisme aussi farfelues que dénuées de tout fondement, formulées gratuitement par le maire contre lui lors d'un Conseil municipal, comme le révèle l'Observatoire du journalisme dans un article qui juge [sévèrement les manquements des journalistes locaux](#).

## **Des dérives potentiellement délictueuses**

Ces graves manquements de la presse locale sont d'autant plus problématiques que l'examen attentif de la longue litanie des cérémonies mémorielles inventées par le maire de Givors pour souligner les crimes supposés de la France et la philanthropie qu'il prête FLN révèle un absentéisme répété du député de la circonscription, Jean-Luc Fugit, membre de la majorité présidentielle, auquel se substitue la présence régulière et remarquée d'un officiel algérien, le consul général d'Alger à Lyon ou un de ses représentants. Or, le maire de Givors, en préférant visiblement le contact avec des officiels algériens plutôt qu'avec le représentant de l'Assemblée nationale rattaché à sa circonscription, dans des cérémonies où la ligne officielle de la propagande algérienne se substitue à la recherche de la vérité historique et à la défense des intérêts français, quand on connaît le poids des enjeux mémoriels dans les relations franco-algériennes, s'expose clairement à une qualification pénale.

L'article 411-5 du code pénal prévoit en effet que le fait d'entretenir des intelligences avec une puissance étrangère, avec une entreprise ou une organisation étrangère ou sous contrôle étranger ou avec leurs agents, lorsqu'il est de nature à porter atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation, est puni de dix ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende. Ce cadre juridique, ainsi qu'un certain nombre de signaux faibles alarmants que révèle l'étude des réseaux sociaux locaux, comme la dénonciation de manœuvres d'intimidation du maire à son encontre par l'élu d'opposition lanceur d'alerte Fabrice Riva, le récent cambriolage de l'appartement de ce dernier au moment où le maire censurait, avec un motif semblant entaché d'illégalité, la tribune des élus d'opposition dans la publication municipale locale, apparaissent comme autant d'indices pouvant accréditer l'hypothèse d'une opération d'ingérence étrangère.

Voilà donc un dossier qui devrait légitimement susciter l'intérêt de nos services de renseignement intérieur, notamment dans un contexte de calendrier législatif qui prévoit prochainement une commission d'enquête parlementaire consacrée aux cas d'ingérence étrangère sur le territoire français.

Eric Méjean

## Pièce n°6

Article publié dans *Libération* du 15 juin 2001 sur la fondation de l'APCA par d'anciens émules du FLN, visible en ligne à l'adresse URL [https://www.liberation.fr/france/2001/06/15/dahmane-guessas-sympathisant-fln-d-abord-l-integration-des-enfants\\_368142/](https://www.liberation.fr/france/2001/06/15/dahmane-guessas-sympathisant-fln-d-abord-l-integration-des-enfants_368142/)

Souvent, les anciens moudjahidin d'Algérie installés en France se sont tus. Loin de leur terre natale, ils ont enfoui leurs souvenirs et leurs blessures dans le silence. Difficile de partager cette histoire ici, en France, avec d'anciens ennemis vaincus qui plus est ou de la transmettre à leurs enfants, français pour la plupart. Beaucoup d'Algériens ont ainsi verrouillé leurs récits, renvoyant la deuxième génération aux livres d'histoire.

Chez les Guessas, la guerre d'Algérie n'est pas taboue. Ni encombrante. «Pour mes enfants, j'ai voulu éviter toute vengeance. Que ces années de guerre ne recommencent pas», souffle Dahmane, le père de famille, adhérent à l'association pour la promotion de la culture algérienne, à Givors, une émanation d'une ancienne amicale FLN.

Dahmane Guessas a vécu les «événements» d'abord adolescent, puis jeune homme, dans les environs de Sétif. Témoin direct des violences et des exactions, il a été aspiré par la guerre: «Quand il y avait des rafles, on se faisait embarquer. On était tous parqués dans le stade des jours entiers. Des types dégringolaient des estrades, se faisaient massacrer. Certains n'en revenaient pas.» Comme son oncle et plusieurs des siens. «L'épisode du stade, non, il ne nous l'a pas raconté. Les disparitions de membres de la famille, ça oui», raconte son fils de 29 ans, Rabah. «La torture, ce n'était pas que les massacres, ajoute le père, Ma maison était à côté de l'école, je voyais passer les petits Français qui allaient en cours et moi je gardais les chèvres, je ne mangeais rien. C'était aussi ça le colonialisme.»

Après 1962, l'Algérie, «c'était le chaos». La France a besoin de main-d'oeuvre et lui tend les bras. Dahmane, carte d'identité française en main, retrouve à Givors les militants FLN qui ont combattu en France le deuxième front et qui ne rentrent pas: «On était analphabètes, sans diplômes, l'Algérie avait d'abord besoin de cadres pour se reconstruire», se souvient un ami de Dahmane. Lui se rappelle la solidarité entre Algériens. Il s'installe donc en terre ennemie, dans l'ancienne puissance coloniale, dont l'arrogance a pavé sa mémoire de drames. «Là, chapeau à mes parents, qui ont vécu dans le pays qui avait commis des crimes chez eux. Quelle force», admire Rabah. «On nous disait: "L'Algérie, c'est la France." On avait les papiers français, alors nous, on avait juste l'impression de changer de patelin», nuance son père. Et puis, Dahmane a pensé qu'il retournerait au bled. Mais ses enfants sont nés ici, ont grandi. «Mes parents se sont dit: "On vit en France, sur le territoire français." Ils ne voulaient pas que les souvenirs d'Algérie posent des problèmes pour notre intégration. Ils voulaient qu'on soit des enfants comme les autres.» A tout prix, il fallait éviter les disputes politiques à l'école. Ou les dérapages lors des contrôles d'identité. Le père a pris soin de ne pas alimenter la colère de Rabah ou de ses frères et soeurs: il ne leur a pas donné d'arguments pour haïr la France. «La seule phrase qu'on entendait, c'était: "La France a fait du mal", rappelle Rabah. Mais aucune description ne suivait.» Aussi, dans l'héritage historique familial, on a plus parlé des héros et de la victoire que des morts et des victimes. La gloire de l'indépendance a éclipsé le funeste. Tous les ans, la famille Guessas célèbre les accords d'Evian de 1962 et l'insurrection de la Toussaint de 1954.

Pour Rabah, la guerre d'Algérie pèse comme un «fardeau invisible». Pas au sein de la famille ni dans son identité («200 % française, 200 % algérienne»), mais «dans les mentalités» de la société française et de l'administration. Pour lui, la discrimination dont il s'estime trop souvent victime est la suite d'une histoire coloniale. Son père approuve: «Mes enfants trouvent les portes fermées. Ce que j'ai ressenti au bled, mes enfants le ressentent ici aujourd'hui.» Et, chagriné: «Ils ont la même révolte.»

Certains «anciens» de l'association trouvent salutaire que le général Aussaresses ait «crevé l'abcès» et apprécie que le débat sur la torture soit sur la place publique. Rabah, lui, avoue: «Tout ce tapage m'est passé au-dessus de la tête. On savait déjà qu'il y avait eu de la torture. On le sait depuis l'époque de la guerre.» Sa soeur de 17 ans, Naïma, en première littéraire, «ne connaît pas grand-chose à la guerre d'Algérie» et n'a «jamais entendu parler d'Aussaresses». Les aveux du vieux général ont remué la mauvaise conscience de la France. Pas les blessures de la famille.

## Pièce n°7

Article du Figaro International sur les pays qui soutiennent le Hamas. Visible en ligne à l'adresse URL suivante : <https://www.lefigaro.fr/international/israel-qui-sont-les-pays-qui-soutiennent-le-hamas-ou-adoptent-une-reaction-en-demi-teinte-20231010>

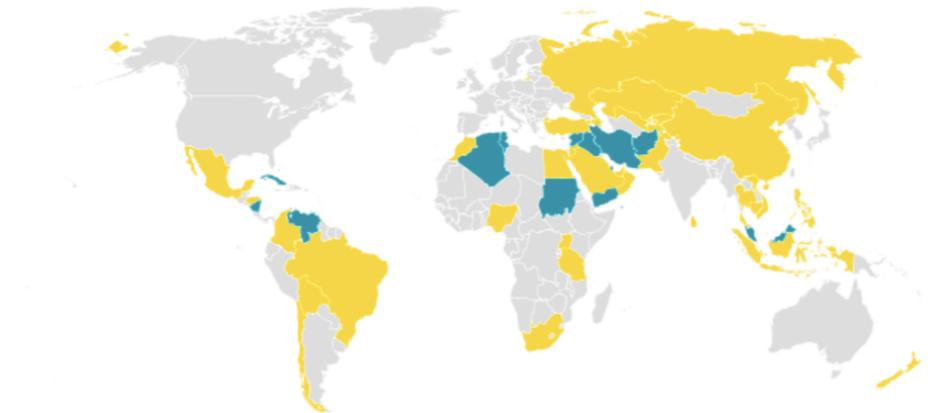
journal

**F** / International

Guerre en Ukraine Amériques Europe Moyen-Orient Le meilleur du journalisme européen

## Les pays qui soutiennent le Hamas ou appellent à la désescalade

■ Appel à l'apaisement ■ Soutien au Hamas



journal

**F** / International

Guerre en Ukraine Amériques Europe Moyen-Orient Le meilleur du journalisme européen

L'**Algérie** a elle aussi pris position en soutenant directement le Hamas et en considérant l'État hébreu comme seul responsable. Le pays a insisté sur le droit des Palestiniens à combattre «*l'occupation sioniste*» d'Israël, qui s'inscrit dans une «*politique d'oppression et de persécution imposée au vaillant peuple palestinien*», peut-on lire dans un communiqué du ministère des Affaires étrangères. «*L'Algérie suit avec une profonde inquiétude l'escalade des agressions sionistes barbares contre la bande de Gaza, qui ont coûté la vie à des dizaines d'innocents enfants du peuple palestinien, tombés en martyrs*».

La **Tunisie** a également souhaité dénoncer «*une occupation sioniste*» qui dure «*depuis des décennies*» et qui est selon elle à l'origine du conflit. Elle a ainsi exprimé un «*soutien total et inconditionnel au peuple*».